Public Safety Canada | Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

Correctional Service Canada
Service correctionnel Canada

CORRECTIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT CORRECTIONNELS

Résumé de recherche

Profil des auteurs de vols qualifiés au Canada

HV
7415
P7
1995
F

HV
7415
P7
1995
F

Résumé de recherche

Profil des auteurs de vols qualifiés au Canada

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
JUIL 20 1995
BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Ce rapport est également disponible en anglais. Please communicate with Correctional Research and Development, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Si vous désirez des copies additionnelles, veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

1995 N° B-10

Profil des auteurs de vols qualifiés au Canada

Division de la recherche
Service correctionnel du Canada

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

1995

On a beau avancer des raisons savantes pour expliquer le vol qualifié, par exemple les problèmes sociaux ou les troubles mentaux, selon les délinquants eux-même, ce sont surtout des facteurs évidents comme l'argent, la recherche de sensations fortes, à quelqu'un un objet de valeur en recourant à la force ou en menaçant de le faire.

Quelques statistiques de base

Comme bien d'autres crimes, le vol qualifié (appelé aussi le vol à main armé, le hold-up, le délit de vol et d'agression ou le vol de sac à l'arraché) est presque exclusivement le propre des jeunes du sexe masculin. Au Canada, seulement 5 p. 100 des personnes accusées de vol qualifié sont des femmes, près de deux tiers des accusés n'ont pas 25 ans et presque aucun n'est âgé e plus de 50 ans. Environ 16 p. 100 des personnes accusées de vol qualifié sont des jeunes contrevenants.

Bien que les vols qualifiés représentent seulement 10 p. 100 environ des crimes avec violence, ils font partie des crimes que craignent le plus les Canadiens en raison du risque de violence physique qu'ils présentent pour les victimes. Le vol qualifié comporte une grande probabilité de lésions corporelles infligées par un étranger et il peut toucher n'importe qui, presque n'importe où, n'importe quand.

Les auteurs de vols qualifiés sont aussi plus susceptibles d'utiliser des armes que les autres délinquants. En effet, environ le quart des vols qualifiés sont commis au moyen d'une arme à feu, un autre quart au moyen d'autres armes offensives (comme des bâtons ou des couteaux), tandis qu'environ la moitié comportent le recours ou la menace de recours à la force physique. Fait plus important encore, le quart des victimes de vol qualifié subissent au moins une blessure physique mineure, tandis que 4 p. 100 doivent recevoir les soins d'un médecin sur les lieux du vol ou être transportés dans un établissement médical.

Une autre statistique qui démontre la gravité du vol qualifié est que plus de 80 p. 100 des personnes reconnues coupables de ce crime au Canada sont condamnées à l'emprisonnement, alors qu'au total seulement 23 p. 100 des personnes reconnues coupables d'un crime par un tribunal provincial sont envoyées en prison. De plus, entre 1986 et 1991, 20 % des personnes admises dans un établissement de détention fédéral (personnes devant purger une peine d'au moins deux ans) l'ont été pour avoir commis un vol qualifié. Enfin, un instantané de la population carcérale sous responsabilité fédérale à la date du 31 décembre 1994 révèle qu'environ le tiers des détenus avaient commis un vol qualifié.

Recherches initiales

Certains chercheurs et criminologues soutiennent que le vol qualifié (au même titre que l'homicide, le vol et les vols de fait) est le résultat d'une sous-culture de violence et qu'il devrait être considéré comme un crime de violence. D'autres considèrent par contre que les auteurs de vols qualifiés sont généralement des personnes non violentes associées à une sous-culture de vol plutôt que de violence.

Si le vol qualifié s'inscrit dans une sous-culture de violence, les antécédents des auteurs de ce crime devraient le démontrer. Les casiers judiciaires et les antécédents sociaux de ces personnes devraient en principe renfermer une longue liste d'actes de violence. Or, plusieurs études ont révélé qu'on ne trouvait pas dans les antécédents des auteurs de vols qualifiés (comparés à la population générale de criminels) un nombre excessif d'actes de violence criminels. De plus, les victimes de vols qualifiés ne subissent le plus souvent aucune lésion physique.

Toutefois, les recherches semblent bien indiquer que les auteurs de vols qualifiés qui ont eu recours à la violence par le passé sont plus susceptibles de le faire dans l'avenir, qu'ils commettent un vol qualifié ou d'autres crimes. Il faudrait donc considérer le vol qualifié à la fois comme un crime contre les biens et comme un crime de violence. En fait, certaines personnes sont d'avis qu'il serait plus juste de le classifier comme un crime contre les biens avec violence.

En 1987, un groupe de travail sur le vol à main armée de l'Université de Montréal a élaboré une typologie des auteurs de ce genre de crime en distinguant, au sein d'un échantillon de ces derniers se trouvant dans le système correctionnel canadien, quatre groupes : les auteurs de vols qualifiés chroniques, professionnels, temporaires et occasionnels. Malgré la petitesse de l'échantillon, la diversité des motifs et des comportements des ces criminels était frappante.

La plupart des auteurs de vols à main armée de l'Université de Montréal a élaboré une typologie des auteurs de ce genre de crime en distinguant, au sein d'un échantillon de ces derniers se trouvant dans le système correctionnel canadien, quatre groupes : les auteurs de vols qualifiés chroniques, professionnels, temporaires et occasionnels. Malgré la petitesse de l'échantillon, la diversité des motifs et des comportements de ces criminels était frappante.

La plupart des auteurs de vols à main armée interviewés par les membres du groupe de travail étaient âgés de moins de 30 ans, avaient fait uniquement des études secondaires, n'avaient jamais conservé un emploi pendant plus d'un an et avaient quitté leurs emplois successifs parce qu'ils étaient mécontents du salaire ou des conditions de travail, ou que le travail ne les intéressait pas.

L'échantillon était composé à parts égales d'hommes mariés et de célibataires; la plupart n'avaient pas d'enfants et tous avaient tendance à déménager fréquemment.

L'âge moyen à la première perpétration d'un crime, parmi les auteurs de vols à main armée chroniques, était de 12 ans, tandis que les auteurs de vols à main armée occasionnels n'avaient entamé leur carrière criminelle qu'à l'âge de 15 ans. Les délinquants ayant commis leurs premières infractions à un très jeune âge (vers 10 ans) tendaient à passer progressivement de vols d'automobiles et des cambriolages. Enfin, vers la fin de l'adolescence ou à l'âge adulte, ils passaient aux vols qualifiés.

La fréquentation d'amis criminels (à l'adolscence et à l'âge adulte) avait été source de tentations ou d'incitations à commettre des vols à main armée.

À l'adolescence, environ la moitié des délinquants buvaient régulièrement et consommaient des drogues, surtout de la marijuana et du haschich. Dans leur jeunesse, les auteurs de vols à main armée étaient plus susceptibles d'utiliser le fruit de leurs activités criminelles à des fins récréatives (comme des fêtes entre amis). À l'âge adulte, les dépenses quotidiennes, les dettes et l'épargne devenaient des facteurs plus importants.

Voici les principales caractéristiques de chaque type d'auteurs de vols à main armée, ainsi que les a décrites le groupe de travail.

L'auteur de vols à main armée chronique

L'âge moyen à la première infraction est de 12 ans, à la première arrestation, de 14 ans, et au premier vol à main armée, de 17.5 ans. Ce délinquants commet des vols à main armée pendant une période moyenne de sept à huit ans. Au cours de cette période, il commet en moyenne de 20 à 25 vols à main armée ainsi que de nombreuses autres infractions (cambriolages, infractions relatives aux drogues et vols d'automobiles). Tous les délinquants inclus dans cette catégorie ont des périodes d'inactivité, qui ne durent toutefois généralement que quelques semaines ou quelques mois. Bien qu'un déguisement soit souvent utilisé, le vol à main armée est ordinairement mal planifié, le plan n'étant établi que quelques minutes, heures ou jours avant le crime. Les auteurs de vols à main armée chroniques portent régulièrement sur eux des armes à feu (qui sont toujours chargées) et ils les utilisent dans un vol qualifié sur cinq. Ces délinquants retirent généralement de 500 $ à 5 000 $ d'un vol qualifié et ils utilisent cet argent pour acheter des drogues et de l'alcool, fréquenter des clubs, voyager ou acheter des voitures.

L'auteur de vols à main armée professionnel

L'âge moyen à la première infraction est de 13 ans, à la première arrestation, de 16 ans et au premier vol à main armée, de 17 ans. Ce délinquants commet des vols à main armée pendant une période moyenne de 11 à 12 ans. Au cours de cette période, il comment en moyenne de 20 à 50 vols à main armée ainsi que de nombreuses autres infractions (par ex., cambriolages, infractions relatives aux drogues, vols d'automobiles et perçage de coffres-forts). Certains auteurs de vols à main armée professionnels ne cessent jamais leur

activité, mail la plupart ont des périodes d'inactivité qui peuvent durer quelques mois ou quelques années. Les vols à main armée sont ordinairement bien planifiés, plusieurs semaines ou plusieurs mois à l'avance. Bien que les auteurs de vols à main armée professionnels tendent à être bien armés (parfois d'une arme automatique), ils déchargent leur arme moins souvent que les auterus de vols à main armée chroniques (dans un vol qualifié sur 10) et ils prennent parfois des personnes en otage. Ces délinquants retirent généralement de 1 000 $ à 5 000 $ d'un vol qualifié (et commettent quelques vols très lucratifs) et ils utilisent le fruit de leurs activités pour rembourser des dettes, régler leurs dépenses quotidiennes et acheter des voitures et du mobilier, en plus de faire des dépôts bancaires.

L'auteur de vols à mains armée temporaire

L'âge moyen à la première infraction est de 18 ans, à la première arrestation, de 18 ans et au premier vol à main armée, de 25 ans. La carrière de cette catégorie de délinquants tend à être courte, ne durant que quelques semaines ou quelques mois. Au cours de cette période, la personne commet en moyenne de cinq à 10 vols à main armée et très peu d'autres infractions, voire aucune. La plupart du temps, ces délinquants ne se livrent à aucune activité criminelle. Leurs vols à main armée sont ordinairement planifiés de façon médiocre ou passable, et seulement quelques heures ou quelques jours avant le crime. Les auteurs de vols à main armée temporaires portent parfois des armes à feu (qui sont toujours chargées) mail les utilisent rarement. Ils retirent de 150 $ à 1 400 $ d'un vol qualifié et ils utilisent cet argent pour leurs dépenses quotidiennes et pour fréquenter des clubs.

L'auteur de vols à main armée occasionnel

L'âge moyen à la première infraction est de 13 ans, à la première arrestation, de 15,5 ans et au premier vol à main armée, de 20,5 ans. La carrière de cette catégorie de délinquants tend à durer de quelques mois à deux ans. Au cours de cette période, le délinquant commet en moyenne de un à six vols à main armée et beaucoup d'autres infractions (se spécialisant dans le cambriolage, la fraude, les infractions relatives aux drogues ou le vol d'automobiles). Bien qu'ils se livrent régulièrement à des activités criminelles, les auteurs de vols à main armée occasionnels planifient généralement mal leurs vols à main armée, ne sont souvent pas déguisés et sont piètrement armés. Ils retirent de 100 $ à 1 000 $ d'un vol qualifié et ils utilisent cet argent pour fréquenter des clubs, acheter des drogues et voyager.

Autres caractéristiques

En 1988, le Service correctionnel du Canada a fait exécuter une enquête nationale pour déterminer la prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale chez les détenus du sexe masculin sous responsabilité fédérale. Une comparaison entre les principaux groupes d'infractions (homicide, homicide involontaire, vol qualifié, infraction sexuelle, infraction relative aux drogues) en fonction du taux de prévalence pour toute la durée de vie des troubles de santé mentale a permis de constater que la probabilité de satisfaire aux critères du trouble de la personnalité antisociale était la plus élevée parmi les auteurs de vols qualifiés (près de neuf cas sur 10).

Les principales caractéristiques du trouble de la personalité antisociale sont des antécédents de comportement antisocial continuel entraînant une violation des droits d'autrui, la poursuite à l'âge adulte d'un comportement antisocial manifesté avant l'âge de 15 ans et l'incapacité de fournir un bon rendement au travail pendant plusieurs années.

Mentir, voler, se bagarrer, faire l'école buissonnière et résister à l'autorité, voilà autant de signes caractéristiques, dans la petite enfance, du trouble de la personnalité antisociale. À l'adolescence, le trouble tend à se manifester par un comportement sexuel agressif exceptionnellement précoce, une consommation excessive d'alcool et la consommation de drogues.

Ce genre de comportement persiste à l'âge adulte; viennent alors s'y ajouter l'incapacité de fournir un rendement professionnel régulier ou d'agir en parent responsable et le refus d'accepter les normes sociales en ce qui a trait à un comportement licite.

Toutefois, les aspects plus flagrants du trouble de la personnalité antisociale, notamment la promiscuité sexuelle, la tendance à se bagarrer, la criminalité et le vagabondage, peuvent diminuer après l'âge de 30 ans. Il s'agit là d'une constatation encourageante étant donné que les auteurs de vols qualifiés, en tant que groupe sous surveillance fédérale, semblent vieillir. Le 31 décembre 1994, l'âge moyen de ces criminels, au moment de leur admission, était d'environ 31 ans.

Selon l'enquête sur la santé mentale menée en 1988, les auteurs de vols qualifiés, en tant que groupe, étaient aussi caractérisés par une prévalence relativement élevée, pour toute la durée de vie, de problèmes de toxicomanie (plus des deux tiers des cas) et d'alcool (environ les trois quarts). Des données plus récentes sur les délinquants admis dans des établissements fédéraux révèlent que le tiers des auteurs de vols qualifiés ont dit avoir été sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, ou des deux, le jour où ils ont commis leur infraction.

Conclusion

Les auteurs de vols qualifiés présentent trois grandes caractéristiques. Premièrement, ils ont une mentalité, des valeurs et des croyances favorables à la violation des lois. Deuxièmement, l'influence de leurs amis et connaissances les encourage souvent à se livrer à des activités criminelles. Troisièmement, les problèmes d'alcool et de drogue sont communs dans ce groupe de délinquants.

Pour ce qui est des auteurs de vols qualifiés, la transformation des attitudes procriminelles, la réduction des fréquentations de criminels et l'élimination des différentes formes de chimiodépendance sont des objectifs intéressants en matière de prévention et de rééducation.

Bibliographie

1,5 Bartol, C.R. Criminal Behavior. A Psychological Approach, Englewood, New Jersey, Prentice-Hall, 1991.

2,3 Centre canadien de la statistique juridique. Le vol qualifié au Canada, Juristat, vol. 12, no 10, 1992.

4,3 Motiuk, L.L. et Belcourt, R.. Statistical Profile of Homicide, Sex, Robbery and Drug Offenders in Federal Corrections, Research Brief, B-11. Division de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1995.

6 Gabor, t. Armed Robbery, Springfield, Illinois, Charles C. Thomas, 1987.

7 Motiuk, L.L. et Porporino, F. La prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale chez les détenus du sexe masculin sous responsabilité fédérale dans les pénitenciers du Canada, rapport de recherche R-24, Service correctionnel du Canada, Ottawa, 1992.

9 Andrews, D.A. et Bonta, J. Psychology of Criminal Conduct, Cincinnati, Anderson, 1994.

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO
0000030676

HV 7415 P7 1995 F
Profil des auteurs de vols
qualifiés au Canada, 1995

DATE DUE

GAYLORD PRINTED IN U.S.A.